



Montreuil-sous-Bois, le 21 Avril 2015

Nomination des enseignants associés de médecine générale

Après le virage ambulatoire, la soustraction ambulatoire !

Vendredi 17 Avril 2015 dernier, le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) a suscité une fois de plus la consternation dans la communauté des enseignants en médecine générale.

Alors que 36 enseignants de médecine générale ont été reconnus aptes par le Conseil National des Universités (CNU) le MESR n'envisage de nommer seulement 16 enseignants.

Avec 9 départs à la retraite, 8 enseignants intégrés, 2 arrêts et un non renouvellement, le nombre des enseignants associés va tout simplement diminuer l'année prochaine. **Il s'agira d'un fait inédit, et inacceptable, depuis la création de la Filière Universitaire de Médecine Générale (FUMG).**

Comment croire le Ministère de la Santé et son virage ambulatoire, si le MESR agit de façon radicalement opposée ? Le coût dérisoire des 20 nominations supplémentaires, à peine équivalent à 5 postes hospitalo-universitaires, n'est pourtant pas un argument recevable. Le MESR, après le signal fort de la création de la sous-section à la CNU, fait machine arrière et retrouve une logique que nous croyions enterrée de dépréciation de la discipline de médecine générale. Il choisit alors lui-même de se mettre en contradiction avec la politique gouvernementale et sera le seul responsable des problèmes de formation des généralistes de demain.

Le SNEMG rappelle que les enseignants associés sont vitaux pour le développement de la FUMG. Le ratio de 1 enseignant de médecine générale équivalent temps plein pour 103 étudiants est de loin le plus bas de toutes les disciplines médicales dont la moyenne se situe à 1 pour 10 !

Cette décision est donc parfaitement insupportable pour la communauté des enseignants en médecine générale. Elle met en grande difficulté les Départements de Médecine Générale qui ont un besoin impérieux de ces nouvelles nominations pour l'encadrement de 15 000 étudiants en ne comptant que le 3^{ème} cycle. **Le SNEMG exige que le MESR revienne rapidement sur sa décision et nomme les 36 enseignants.**

Dans le cas contraire, il aura définitivement perdu toute crédibilité aux yeux des enseignants en médecine générale et aura fait la preuve de sa méconnaissance des besoins de la discipline. Le SNEMG demandera donc officiellement à l'ensemble des Départements de Médecine Générale d'adresser conjointement une lettre à Madame la Ministre de la Santé et Madame la Ministre de l'Éducation



Syndicat National des Enseignants de Médecine Générale
3 rue Parmentier - 93100 MONTREUIL SOUS BOIS
Tél. : 01.75.62.22.90

Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Ils alerteront également les syndicats professionnels pour qu'ils prennent pleinement connaissance de la gestion honteuse de ce dossier.

Il est encore temps d'éviter l'escalade.

Dr Matthieu Calafiore : Président du SNEMG.

Dr Anas Taha : Vice-Président du SNEMG